

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DES GREFFES

Paris, le 11 JAN, 2023

Bureau des recrutements et de la formation
(Bureau RHG4)

Circulaire Note

N° téléphone : 01 70 22 87 62 / 01 70 22 87 16
Adresse électronique : rhg4.dsj-sdrhq@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

RESPONSABLES DE BOP
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

RESPONSABLES D'UO

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR ATTRIBUTION

N° NOTE : SJ-04-RHG4/06.01.23
Mots clés : Rapport du jury - Examen professionnalisé réservé exceptionnel - Greffier - Session 2022
Titre détaillé : Rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022).
Publication : INTERNET - INTRANET (permanente)

MODALITÉS DE DIFFUSION

Diffusion assurée par la direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4

PIÈCE(S) JOINTE(S) : RAPPORT DU JURY – STATISTIQUES



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des recrutements et de la formation – RHG4

Paris, le **11 JAN. 2023**

Affaire suivie par Marie MANAUD/ Clara BOUVELLE
Tél. 01 70 22 87 16 / 01 70 22 87 62
marie.manaud@justice.gouv.fr / clara.bouvelle@justice.gouv.fr

**LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**RESPONSABLES DE BOP
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS**

RESPONSABLES D'UO

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

OBJET : Rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022), composé :

- des éléments de présentation de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel (données récapitulatives, éléments statistiques et niveau des candidats),
- du rapport du jury,

Vous voudrez bien assurer la diffusion de cette note auprès des chefs de juridiction, du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, du responsable de la gestion de la formation du service administratif régional de votre cour d'appel ainsi qu'auprès de l'ensemble des personnels intéressés.

L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines des greffes

Catherine BOUDON

**EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE
EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE
DE L'ANNEE 2022**

SESSION du 5 au 6 septembre 2022

ELEMENTS DE PRESENTATION

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

L'ouverture de l'**examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires** a été autorisée, au titre de l'année **2022**, par arrêté du 06 avril 2022, publié au *Journal officiel* de la République française le 10 avril 2022.

Le nombre de places offertes à l'examen était fixé à **61**.

La date limite de retrait des dossiers et de clôture des inscriptions était fixée au 30 mai 2022.

L'épreuve orale s'est déroulée du **5 au 6 septembre 2022** à l'**Espace Vinci – 25 rue des jeûneurs, 75002 PARIS**.

COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury ont été désignés par arrêté du **07 juillet 2022** :

- **Madame Marie-Noëlle DEHOUCK**, présidente du jury, directrice de greffe du secrétariat du parquet général de la Cour de cassation,
- **Monsieur Thierry BALDIN**, directeur des services de greffe au tribunal judiciaire de Grenoble,
- **Madame Sylviane BOURREAU**, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Bordeaux,
- **Madame Jennifer CASTILLO**, responsable chargée de la gestion budgétaire auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Montpellier,
- **Madame Fabienne FAIZEAU**, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Laval,
- **Madame Carine HOËT**, directrice des services de greffe placée auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Douai,
- **Madame Barbara MAISONNEUVE**, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Paris,
- **Monsieur Dimiter PETROVITCH**, administrateur civil hors classe, conseiller transferts à la Direction ressources humaines des ministères sociaux,
- **Monsieur Clément ROBERT**, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Coutances.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

1/ Nombre de candidats

- En 2022

	H	F	TOTAL
Candidats inscrits	4	40	44
Candidats présents	1	9	10

44 inscrits.

Le taux de présence à l'oral est de **22.7%**.

Le taux d'admission est de :

- **13.6%** (nombre admis / nombre inscrits)
- **60%** (nombre admis / nombre présents à l'épreuve orale)

2/ Evolution des données statistiques sur 2 ans

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis LP
2020	72	125	38	27
2022	61	44	10	6

3/ Pyramide des âges des candidats admis

ADMIS (liste principale)	1950 - 1959	1960 - 1969	1970 - 1979	1980 et +
Hommes	0	0	0	1
Femmes	0	0	2	3
Total	0	0	2	4
Total admis	6			

NIVEAU DES CANDIDATS

Épreuve orale d'admission		Meilleure note	Nombre de candidats présents
Épreuve n° 1	Epreuve orale RAEP	18,50/20	10

Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature de l'épreuve ainsi que la composition du jury des examens professionnalisés réservés exceptionnels de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires, « Le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis. Seuls peuvent figurer sur cette liste les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 10 sur 20. ».

Le jury constate que 6 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à ce seuil et les déclare admis à l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires.

Nombre de points obtenus par le dernier candidat admis sur liste principale : 14,50 sur 20.

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ
EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE
CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES
JUDICIAIRES AU TITRE DE
L'ANNEE 2022**

Session du 5 au 6 septembre 2022

RAPPORT DU JURY

La présidente tient à remercier vivement les membres du jury pour leur disponibilité et leur implication dans les différentes phases de cet examen professionnalisé. De plus, tous les membres du jury ont particulièrement apprécié le soutien de l'ensemble de l'équipe du bureau RHG4, pour l'organisation parfaite dans le déroulement des oraux.

A l'issue de l'épreuve orale de la session 2022 de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires, les membres du jury formulent les remarques ci-après.

L'unique épreuve orale de cet examen professionnalisé réservé exceptionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux greffiers des services judiciaires et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

Cette épreuve est d'une durée totale de vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé.

Tous les candidats présents ont transmis un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), qui a permis aux membres du jury de conduire au mieux les entretiens.

Les dossiers RAEP étaient dans l'ensemble bien construits sur le modèle émanant du ministère de la Justice. Les différentes rubriques, telles que le déroulement de carrière, l'expérience professionnelle, les fonctions exercées, les formations suivies ainsi que les acquis et l'avenir professionnel étaient bien présentées et rédigées consciencieusement.

L'exposé d'une durée maximum de cinq minutes a été manifestement préparé par les candidats, qui ont plutôt bien respecté le temps qui leur était imparti.

Plusieurs candidats envisagent leur avenir professionnel en restant au pôle social pour ceux qui ont rejoint le tribunal judiciaire au 1^{er} janvier 2019, à tout le moins dans l'immédiat.

Quant à l'entretien, les candidats ont souvent une connaissance correcte de l'institution judiciaire, de son fonctionnement, ainsi que des acteurs qui composent les juridictions. Un approfondissement de ces notions devrait toutefois être envisagé lors de la formation prévue à l'issue de leur admission.

Les missions du greffier des services judiciaires leur sont assez familières puisqu'ils exercent déjà pour certains au sein des tribunaux depuis 2019 aux côtés de leurs collègues greffiers et/ou puisqu'ils ont eu ces tâches et responsabilité au sein des tribunaux des affaires de sécurité sociale ou des juridictions du contentieux de l'incapacité.

La présidente du jury



Marie-Noëlle DEHOUCK

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ
EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE
CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES
JUDICIAIRES AU TITRE DE
L'ANNEE 2022**

**GRILLE VIERGE D'ÉVALUATION
DE L'ÉPREUVE ORALE**

ATTENTION

La grille vierge d'évaluation présentée ci-après concerne exclusivement l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires visé dans le présent rapport.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Bureau des recrutements et de la formation (RHG4)

Grille d'évaluation - Epreuve orale

Examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement des greffiers des services judiciaires - 2022

Nom du candidat :

Date :

Epreuve : Entretien avec le jury Critères d'appréciation	--	-	+/-	+	++
Qualité de la présentation et de l'échange					
Connaissance de son environnement professionnel et positionnement					
Capacité à organiser son travail					
Qualités relationnelles					
Motivations					
				/	20